



COVAGE NETWORKS

Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : 30 avenue Edouard Belin – 92500 Rueil Malmaison

08P 6544

**Fusion absorption de la société COVAGE SERVICES
par la société COVAGE NETWORKS
Rapport du commissaire à la fusion
sur la valeur des apports**

ROBERT BELLAICHE
Commissaire aux Apports
5 rue de Prony – 75017 Paris
Tél : 01.44.40.54.00 – Fax : 01.47.63.34.52
E-mail : rba@rbagroupe.com

FUSION-ABSORPTION
de la société COVAGE SERVICES
par la société COVAGE NETWORKS

Rapport du Commissaire à la fusion
sur la valeur des apports

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 18 octobre 2011 concernant la fusion par voie d'absorption de la société Covage Services par la société Covage Networks, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L.236-10 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 22 novembre 2011. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société absorbante augmentée de la prime de fusion.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport est organisé selon le plan suivant :

- 1. Présentation de l'opération et description des apports**
- 2. Diligences et appréciation de la valeur des apports**
- 3. Conclusion**

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Présentation des sociétés concernées par l'opération

La société **COVAGE SERVICES**, *société absorbée*, est une société par actions simplifiée au capital de 45.708 euros, ayant son siège social 30 avenue Edouard Belin à Rueil Malmaison (92500) et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 499 911 865.

Elle a pour activité :

- la fourniture de prestations de services ou de services à toute société instituée spécifiquement dans le cadre d'une délégation de service public ayant pour activité principale la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la commercialisation de réseaux de télécommunications à haut débit dans laquelle les associés de la société détiennent directement ou indirectement une participation conjointe ;
- la fourniture de services de bande passante et services IP aux opérateurs de télécommunications lorsque les sociétés instituées spécifiquement dans le cadre d'une délégation de service public et dans laquelle les associés détiennent directement ou indirectement une participation conjointe ne sont pas autorisés à fournir de tels services sur le périmètre de leur délégation de service public.

La société **COVAGE NETWORKS**, *société absorbante*, est une société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, ayant son siège social 30 avenue Edouard Belin à Rueil Malmaison (92500) et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 508 094 927.

Elle a pour activité la conception, la réalisation, l'acquisition et l'exploitation technique et commerciale de réseaux de communications électroniques ainsi que la fourniture de prestations de services ou de services sur ou à partir de réseaux de communications électroniques.

1.2. Lien entre les sociétés

- Les sociétés Covage Services et Covage Networks sont détenues en totalité par la société Covage.
Il est rappelé que les actionnaires de la société Covage Services ont apporté la totalité de leur participation à la société Covage le 29 octobre 2011, étant précisé que lesdits apporteurs étaient également les seuls actionnaires de Covage.
Monsieur Jean François Baloteaud et moi-même avons rendu notre rapport sur cette opération le 20 octobre 2011.
- Monsieur Jean Michel Soulier est Président de la société Covage Services et la société Covage Services est Président de la société Covage Networks et représente Covage Services.



1.3. Motifs et buts de la fusion

Compte tenu de la complémentarité des activités de Covage Services et de Covage Networks et dans un souci de simplification des structures juridiques et d'une économie des coûts, il a été décidé de procéder à la fusion des sociétés sœurs Covage Services et Covage Networks par absorption de la première par la seconde.

Conformément à l'article L.236-10, les actionnaires de chacune de ces deux sociétés ont décidé de ne pas faire désigner de commissaire à la fusion chargé de vérifier que le rapport d'échange est équitable (Décisions du 5 octobre 2011).

1.4. Description de l'opération

L'exercice social des deux sociétés se clôture le 31 décembre. Les derniers comptes arrêtés sont ceux au 31 décembre 2010 lesquels ont été approuvés par les actionnaires de chacune des sociétés.

Les parties sont convenues de faire rétroagir la fusion tant sur le plan comptable que fiscal au premier octobre 2011 et que la désignation et l'estimation de l'actif apporté par la société Covage Services et de son passif pris en charge sont faites d'après la situation comptable de la société Covage Services arrêtée au 30 septembre 2011.

En conséquence, toutes les opérations actives et passives effectuées depuis le premier octobre jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion sont réputées avoir été faites pour le compte de la société absorbante, Covage Networks.

Il est rappelé que cette situation comptable au 30 septembre 2011 a également servi de base à la valorisation des titres de Covage Services dans le cadre de l'opération d'apport intervenue des titres Covage Services à Covage le 29 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, l'opération est placée sous le régime de faveur prévu par l'article 210 A du Code Général des Impôts pour ce qui concerne l'impôt sur les sociétés et de l'article 816 du même code en matière de droits d'enregistrement.

La société Covage Networks sera propriétaire de l'universalité du patrimoine de la société Covage Services à compter de la réalisation définitive de la fusion soit le jour de la réalisation des conditions suspensives ci-après :

- approbation de la fusion par décision de l'actionnaire unique de la société Covage Services ;
- approbation de la fusion par décision de l'actionnaire unique de la société Covage Networks qui augmentera le capital de cette dernière en conséquence de la fusion.



1.5. Description et évaluation des apports

Le patrimoine de Covage Services est apporté pour sa valeur comptable au 30 septembre 2011.

Le projet de traité de fusion du 22 novembre 2011 détaille les apports de la société Covage Services qui se décomposent comme suit :

1. Actif immobilisé

1.1 Immobilisations incorporelles :	
- Fonds de commerce.....	239.399 €
- Marques et noms de domaines	PM
- Autres immobilisations incorporelles.....	844.953 €
valeur brute	1.422.962 €
amortissement	<578.009 € >
1.2 Immobilisations corporelles :	
- Autres immobilisations corporelles	668.938 €
valeur brute.....	1.616.085 €
amortissement	<947.147 € >
1.3 Immobilisations financières :	
- Prêts.....	63.100 €
Total de l'actif immobilisé.....	1.816.390 €

2. Actif circulant

. Marchandises	87.142 €
. Avances et acomptes versés sur commandes.....	19.933 €
. Clients et comptes rattachés	4.642.681 €
. Autres créances	654.762 €
. valeurs mobilières de placement	155.968 €
. Disponibilités	84.107 €
. Charges constatées d'avance	177.641 €
Total de l'actif circulant	5.822.234 €
Total de l'actif apporté	7.638.625 €

Le passif pris en charge comprend :

. Provisions pour charges.....	419.000 €
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.622.742 €
. Dettes fiscales et sociales	3.207.393 €
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 789 €
. Autres dettes.....	4.868 €
. Produits constatés d'avance	263.908 €
Total.....	5.575.700 €

L'actif net apporté s'élève ainsi à un montant de **2.062.925 euros**.

1.6. Rémunération des apports

Le rapport d'échange tel qu'il est proposé dans le projet de traité de fusion est de 4,41 actions de la société Covage Networks pour 1 action de la société Covage Services.

Il résulte de ce rapport d'échange que la société Covage Networks devra créer 201 572 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune conduisant à une augmentation de capital de 2.015.720 euros au profit de l'actionnaire de Covage Services.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital.

La différence entre la valeur nette des biens apportés soit 2.062.925 euros et le montant de l'augmentation de capital soit 2.015.720 s'élève à 47.205 et constitue une prime de fusion.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences accomplies

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Les principaux travaux effectués peuvent être résumés comme suit :

- j'ai rencontré les responsables financiers des sociétés concernées et leurs conseils pour prendre connaissance de l'opération et analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- j'ai pris connaissance des documents juridiques relatifs à la vie sociale des sociétés concernées par l'opération (K-bis, statuts, PV AG) ;
- j'ai obtenu le rapport du commissaire aux comptes de la société Covage Services qui a certifié sans réserve les comptes du dernier exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- j'ai procédé à un examen limité de la situation intercalaire de Covage Services au 30 septembre 2011 dans le cadre de l'opération précitée d'apport ;
- je me suis assuré qu'aucun évènement intervenu depuis la dernière clôture des comptes de la Société Covage Services ne pouvait avoir une incidence significative sur la valeur des apports ;
- j'ai obtenu une lettre d'affirmation du Président de la Société Covage Services ;
- j'ai revu de façon détaillée le projet de traité de fusion signé en date du 22 novembre 2011.

Mes contrôles ont consisté à :

- vérifier la réalité des actifs apportés et l'exhaustivité des passifs transmis ;
- analyser les valeurs individuelles proposées dans le projet de traité de fusion ;
- apprécier la valeur de la société absorbée, considérée dans son ensemble ;
- vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

2.2.Appréciation de la valeur des apports

S'agissant d'une opération entre entités sous contrôle commun rétroactive en date du premier octobre 2011, et en application du règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, les actifs apportés et les passifs pris en charge sont évalués sur la base de leurs valeurs comptables telles qu'elles résultent de la situation intermédiaire de la société Covage Services arrêtée au 30 septembre 2011.

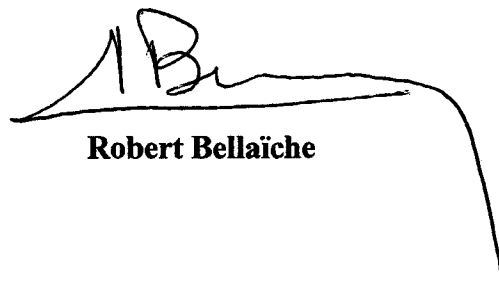
Au terme des diligences décrites au 2.1, je n'ai pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause la valeur globale des apports proposés.

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenues s'élevant à 2.062.925 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, majorée de la prime de fusion.

Paris, le 6 décembre 2011

Le Commissaire à la fusion



Robert Bellaïche